AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0418
FR0000075517-FS0208

9 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOFT COMPUTING

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 9 avril 2015, la société par actions simplifiée Odyssée Venture[1] (26 rue de Berri, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 avril 2015, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société SOFT COMPUTING et détenir, pour le compte desdits fonds, 62 958 actions SOFT COMPUTING représentant autant de droits de vote, soit 2,51% du capital et 1,47% des droits de vote de cette[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOFT COMPUTING sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Mathieu Boillet et M. Sébastien Sassolas.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 512 236 actions représentant 4 275 647 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.